conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **SILVERSHINE Ceramic White**

Version 1.0

Date de révision: 17.01.2023

Numéro de la FDS: 102000031683

Date d'impression: 18.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SILVERSHINE Ceramic White

Code du produit : 024823QR0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Encre d'imprimerie; Matières apparentées aux encres d'imprimerie; Colorant, Agents de coloration, teintures

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH

Guentersthal 4 91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la personne responsable de

**FDS** 

: msds.eckart@altana.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)

Call and response in your language is possible.

Contract no.: ECKART29003-NCEC

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **SILVERSHINE Ceramic White**

Version 1.0 Date de révision: 17.01.2023

Numéro de la FDS: 102000031683

Date d'impression: 18.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



**(!)** 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer

dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne

pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les

vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ des

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage/ une

protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec,

une poudre chimique ou une mousse anti-

alcool pour l'extinction.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle butan-1-ol

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **SILVERSHINE Ceramic White**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 18.01.2023 1.0 17.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

**Composants** 

Nom Chimique	NoCAS	ClassificationRÈGLE	Concentration
·	NoCE	MENT (CE) No	(% w/w)
	NoIndex	1272/2008	, ,
	Numéro		
	d'enregistrement		
acétate de n-butyle	123-86-4	Flam. Liq. 3; H226	>= 25 - < 50
		STOT SE 3; H336	
	204-658-1	(Système nerveux	
	607-025-00-1	central)	
	01-2119485493-29	EUH066	
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	Flam. Sol. 1; H228	>= 10 - < 20
	231-072-3		
	013-002-00-1		
	01-2119529243-45		
Naphta lourd (pétrole),	64742-48-9	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10
hydrotraité; naphta hydrotraité à		· · · · · ·	
bas point d'ébullition	918-481-9		
·	01-2119457273-39		
butan-1-ol	71-36-3	Flam. Liq. 3; H226	>= 1 - < 3
		Acute Tox. 4; H302	
	200-751-6	Skin Irrit. 2; H315	
	603-004-00-6	Eye Dam. 1; H318	
	01-2119484630-38	STOT SE 3; H336	
		(Système nerveux	
		central)	
		STOT SE 3; H335	
		(Système	
		respiratoire)	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



#### SILVERSHINE Ceramic White

Version 1.0

Date de révision: 17.01.2023

Numéro de la FDS: 102000031683

Date d'impression: 18.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

> Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne iamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

Sable sec poudre ABC

Mousse

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



#### **SILVERSHINE Ceramic White**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 18.01.2023 1.0 17.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
 Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **SILVERSHINE Ceramic White**

Version 1.0

Date de révision: 17.01.2023

Numéro de la FDS: 102000031683

Date d'impression: 18.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de

l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Réaction avec l'eau en libérant un gaz

extrêmement inflammable (hydrogène). Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart de toute flamme

ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **SILVERSHINE Ceramic White**

Version 1.0

Date de révision: 17.01.2023

Numéro de la FDS: 102000031683

Date d'impression: 18.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-

inflammables.

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de

l'entreposage.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions

exothermiques.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	50 ppm 241 mg/m3	FR VLE
	Information su	ipplémentaire: Valeu	ırs limites réglementaires cor	ntraignantes
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	7 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	10 mg/m3	FR VLE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **SILVERSHINE Ceramic White**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 18.01.2023 1.0 17.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

			(Titane)	
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances			
	preoccupante	s en raison d'effets d	cancerogenes possibles, Vale	eurs limites
	indicatives			
		VME (Fraction	3,5 mg/m3	FR VLE
		alvéolaire)		
	Information su	ipplémentaire: Valeu	urs limites réglementaires cor	ntraignantes
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
	Information su	ipplémentaire: Valeu	ırs limites indicatives	
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE
	Information su		urs limites indicatives	•
		VME	7 mg/m3	FR VLE
	Information su	ipplémentaire: Valeu	urs limites réglementaires cor	
		VME (Fraction	3,5 mg/m3	FR VLE
		alvéolaire)	, c, cg,c	
	Information su		urs limites réglementaires cor	ntraignantes
		VME (Fumées de	5 mg/m3	FR VLE
		soudage)		
	Information su		urs limites indicatives	
Naphta lourd	64742-48-9	VME (Vapeur)	1.000 mg/m3	FR VLE
(pétrole),		( ) ( )	, and a sing man	
hydrotraité; naphta				
hydrotraité à bas				
point d'ébullition				
promise of the second	Information su	ipplémentaire: Ces f	ractions d'hydrocarbures sor	nt classées C1a
			oins de 1 % en poids de ben	
			s hydrocarbures nommément	
			nent, Une valeur d'objectif de	
			u 12 juillet 1993, elle devait é	
			urs limites indicatives	
		VLCT (VLE)	1.500 mg/m3	FR VLE
		(Vapeur)		
	Information su		ractions d'hydrocarbures sor	t classées C1a
	et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les			
	valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans			
	la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives			
butan-1-ol	71-36-3	VLCT (VLE)	50 ppm	FR VLE
		, ,	150 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			•

# Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	• •		· · ·	
Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	300 mg/m3
			systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets	960 mg/m3
			systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	300 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **SILVERSHINE Ceramic White**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 18.01.2023 1.0 17.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

		ĺ	locaux	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	600 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets systémiques	7 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	11 mg/kg
	Consommateu	Inhalation	Long terme - effets systémiques	35,7 mg/m3
	Consommateu	Inhalation	Aigu - effets systémiques	300 mg/m3
	Consommateu	Inhalation	Long terme - effets	35,7 mg/m3
	Consommateu	Inhalation	Aigu - effets locaux	300 mg/m3
	Consommateu	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,4 mg/kg
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	6 mg/kg
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg
	Consommateu rs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg
poudre (stabilisée) d'aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,72 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,95 mg/kg
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1500 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg
	Consommateu rs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	900 mg/m3
butan-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	310 mg/m3
	Travailleurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,125 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	55,357 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	55 mg/m3
	Consommateu rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,125 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



#### SILVERSHINE Ceramic White

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 18.01.2023 1.0 17.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

Consommateu	Oral(e)	Long terme - effets	1,5625 mg/kg
rs		systémiques	

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement Valeur	
acétate de n-butyle	Eau douce	0,18 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	STP	35,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg
	Sédiment marin	0,098 mg/kg
	Sol	0,0903 mg/kg
poudre (stabilisée) d'aluminium	Eau douce	0,0749 mg/l
	clarification plant	20 mg/l
butan-1-ol	Eau douce	0,082 mg/l
	Eau de mer	0,0082 mg/l
	Intermittent Release	2,25 mg/l
	STP	2476 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,178 mg/kg
	Sédiment marin	0,0178 mg/kg
	Sol	0,015 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Lunettes de protection chimique

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le

risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien

adaptés à un poste de travail spécifique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **SILVERSHINE Ceramic White**

Version 1.0

Date de révision: 17.01.2023

Numéro de la FDS: 102000031683

Date d'impression: 18.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite

d'exposition est dépassée.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique liquide

Couleur blanc

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition 116 °C

Inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair 26 °C

Température d'auto-

inflammation

Non pertinent

Température de

décomposition

Donnée non disponible

6 - 8 pН

Concentration: 100 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **SILVERSHINE Ceramic White**

Version 1.0

Date de révision: 17.01.2023

Numéro de la FDS: 102000031683

Date d'impression: 18.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

Viscosité, cinématique

Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides) : Liquides inflammables

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau : non miscible

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation

possible d'hydrogène.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

Chaleur, flammes et étincelles.

# 10.5 Matières incompatibles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **SILVERSHINE Ceramic White**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 18.01.2023 1.0 17.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

Matières à éviter : Acides

Bases Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ces informations ne sont pas disponibles.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

#### poudre (stabilisée) d'aluminium:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

# Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): Atmosphère de test: vapeur

Remarques: On n'a pas pu déterminer une

CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

**Composants:** 

butan-1-ol:

Résultat : Irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **SILVERSHINE Ceramic White**

Version 1.0

Date de révision: 17.01.2023

Numéro de la FDS: 102000031683

Date d'impression: 18.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:** 

Remarques Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:** 

butan-1-ol:

Résultat Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%

(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Composants:** 

acétate de n-butyle:

Evaluation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **SILVERSHINE Ceramic White**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 18.01.2023 1.0 17.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

butan-1-ol:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies

respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

### Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME

peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **SILVERSHINE Ceramic White**

Version 1.0

Date de révision: 17.01.2023

Numéro de la FDS: 102000031683

Date d'impression: 18.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

Donnée non disponible

#### **Composants:**

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Information écologique

supplémentaire

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

 ADR
 : UN 1263

 IMDG
 : UN 1263

 IATA
 : UN 1263

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : PEINTURES

IMDG : PAINT

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **SILVERSHINE Ceramic White**

Version 1.0

Date de révision: 17.01.2023

Numéro de la FDS: 102000031683

Date d'impression: 18.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

IATA : Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe

Risques subsidiaires

ADR : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en : (D/E)

tunnels

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, <u>S-E</u>

IATA (Cargo)

Instructions de : 366

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

IATA (Passager)

Instructions de : 355

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour : non

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **C** ECKART

# **SILVERSHINE Ceramic White**

Version 1.0

Date de révision: 17.01.2023

Numéro de la FDS: 102000031683

Date d'impression: 18.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

# 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

acétate de n-butyle (Numéro sur la

liste 3)

poudre (stabilisée) d'aluminium

(Numéro sur la liste 40)

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition (Numéro sur la liste 3) butan-1-ol (Numéro sur la liste 3)

acétate de 2-méthoxy-1-

méthyléthyle (Numéro sur la liste 40,

3)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H228 : Matière solide inflammable.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



#### SILVERSHINE Ceramic White

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 18.01.2023
1.0	17.01.2023	102000031683	Date de la première version publiée:
			17.01.2023

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315
H318
Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
H335
Peut irriter les voies respiratoires.
H336
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Flam. Liq. : Liquides inflammables

Flam. Sol. : Matières solides inflammables

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2019/1831/EU : Europe, Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants: LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test: LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **SILVERSHINE Ceramic White**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 18.01.2023 1.0 17.01.2023 Date de la première version publiée:

17.01.2023

non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Information supplémentaire

Classification du mélange	e:	Procédure de classification:
Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR